

Peau

Principales expositions professionnelles et tableaux de maladies professionnelles concernant un cancer de la peau

Principales situations de travail pouvant être concernées	Principaux risques à rechercher	Système de réparation
<ul style="list-style-type: none"> Raffinage et métallurgie de métaux non ferreux contenant de l'arsenic comme impureté (cuivre, plomb, zinc, cobalt, or) Fabrication et utilisation de pesticides arsenicaux (vignes) Industrie du verre (décoloration de la verrerie) Fonderie de métaux non ferreux (contenant de l'arsenic comme impureté) Industrie des colorants Industrie électronique Industrie pharmaceutique (fabrication de certains médicaments) Emballage des animaux et conservation (pelleterie) Tannerie et travail du cuir Métiers agricoles concernés, notamment par les traitements anticryptogamiques de la vigne Usinage de bois traités à partir d'arsenic ou de ses composés minéraux 	Arsenic et ses composés minéraux	TRG 20 TRA 10
<p>Secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonderie de fonte et d'acier Cokerie (entretien des fours) Usines à gaz Fabrication de l'aluminium (par électrolyse) Sidérurgie <p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des goudrons et des brais de houille Travaux de ramonage et entretien de chaudières et cheminées 	Goudrons, suies, dérivés de combustion du charbon	TRG 16 bis TRA 35 bis
<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Usinage et traitement des métaux comportant l'emploi d'huiles minérales Certains emplois dans l'imprimerie (fabrication ou utilisation d'encre noire) ou comportant la manipulation ou l'exposition à des huiles usagées (industrie du caoutchouc, industrie textile, industrie du verre) <p>Secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Industrie nucléaire Mines de minerai radioactif (uranium) Secteur de la santé ou laboratoires industriels (manipulation de sources scellées, préparation des produits de scintigraphie, fabrication et utilisation des appareils de radiologie et de radiothérapie) <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de rayonnements ionisants (laboratoires de recherche, soins, conservation et analyse de produits agricoles) Préparation de produits luminescents radioactifs Intervention sur les sources scellées des appareils de contrôle de soudure, des jauges, des appareils de radiologie 	Huiles minérales dérivées du pétrole Huiles minérales dérivées du pétrole	TRG 36 bis TRA 25 bis CRRMP
	Rayonnements ionisants : cancer cutané compliquant une radiodermite	TRG 6

TRG : [Tableau de maladie professionnelle](#) du Régime **Général**

TRA : [Tableau de maladie professionnelle](#) du Régime **Agricole**

CRRMP : [Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles](#), à saisir lorsque la nuisance n'est pas inscrite au tableau

Cette liste est reproduite ou inspirée de la brochure sur les cancers d'origine professionnelle éditée par la Ligue contre le cancer, après autorisation.

Pour en savoir plus :

<http://www.ligue-cancer.net/files/national/article/documents/bro/cancers-professionnels.pdf>

Les cancers cutanés inscrits dans les tableaux de maladie professionnelle sont des carcinomes cutanés baso-cellulaires ou spinocellulaires.

Devant l'association de plusieurs cancers, pensez à une origine professionnelle possible :

- Arsenic : cancer bronchique primitif, cancer des voies urinaires, adénocarcinome hépatocellulaire, angiosarcome du foie.
- Rayonnements ionisants : leucémies, cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation, sarcome osseux.

Source URL: <http://www.sistepaca.org/tumeurs-cancers/la-peau>